

Communiqué de presse

14/12/2022

Pour diffusion libre et immédiate

METPARK lance son projet 1 500 IRVE !

METPARK souhaite multiplier par 10 le nombre de ses bornes électriques en 3 ans. 1 500 IRVE seront en effet implantées sur 26 des parcs de la Régie métropolitaine de stationnement d'ici 2026 grâce à une concession lancée fin novembre 2022.

Une concession très ambitieuse pour la métropole en matière d'électromobilité

La plus grande concession jamais lancée par une Métropole en France ! Après la signature d'un Marché Global de Performance (MGP) pour la rénovation complète de 4 de ses plus anciens parcs, la Régie métropolitaine de stationnement METPARK s'implique toujours davantage dans le développement de la mobilité vertueuse sur l'agglomération bordelaise.

En effet, en novembre dernier, METPARK a lancé une concession de 1 500 bornes de recharge électrique, qui seront implantées sur 26 de ses 31 parkings. Dans le cadre de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite LOM, 5 % des places de stationnement doivent être réservées à la recharge électrique. METPARK est allée au-delà avec 10% de ses places réservées aux IRVE d'ici 2026 ! « Avec l'implantation de 1 500 IRVE, nous souhaitons répondre aux objectifs fixés par la LOM et le schéma directeur de l'électromobilité de Bordeaux Métropole, mais aussi aux enjeux nationaux et européens dans la décarbonisation des centres-villes », ajoute Nicolas ANDREOTTI, directeur général de METPARK.

Un réseau de stationnement entièrement équipé d'ici 2026

La concession lancée par METPARK prévoit de confier l'installation, la gestion et l'exploitation de 1 500 IRVE à un prestataire par un contrat de concession de service. La fourniture, la pose, la supervision, l'exploitation et la maintenance de ces IRVE sur l'ensemble des parcs de stationnement seront mises en œuvre d'ici le 31 décembre 2026. METPARK aura alors multiplié par 10 le nombre de ses IRVE. Le choix du candidat retenu pour réaliser au fil de l'eau l'implantation de ces 1 500 bornes sera connu à la fin du 1^{er} semestre 2022 et débutera son développement d'ici la fin de cette même année.

2023 sera placée sous le signe de la mobilité douce pour METPARK avec le début des travaux de rénovation du parking Gambetta qui fera la part belle aux modes de déplacement décarbonnés ainsi que la construction d'un espace mobilités douces au parking 8 mai 1945 !



METPARK

Place à la mobilité

À propos de METPARK

La régie métropolitaine de stationnement est un établissement public industriel et commercial (EPIC) qui s'adapte à l'évolution des modes de déplacement de l'agglomération bordelaise. METPARK traduit ainsi les grandes orientations relatives à la mobilité et au stationnement arrêtées par « sa maison mère » Bordeaux Métropole. METPARK est aujourd'hui un acteur incontournable des enjeux de la mobilité. Elle exploite désormais plus de 15 000 places sur 31 parkings, recense plus de 10 000 abonnements et presque 3 millions de visiteurs horaires par an.

www.mtpk.fr

Contacts presse

Nicolas Andreotti
nandreotti@mtpk.fr
05 56 99 50 00

Morgane Cruzille
mcruzille@mtpk.fr
05 56 99 50 00



place
à la
Mobilité!

